

# CFTA Brive

LYCEE POLYVALENT SIMONE VEIL

RUE EVARISTE GALOIS  
BP 367

19311 BRIVE CEDEX

BRIVE, le 26/09/2022

**DEVIS N° 99713**

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande nous avons le plaisir de vous soumettre les conditions que nous pouvons vous consentir pour effectuer le déplacement suivant :

**Destination : PARIS SEJOUR**

Du 05 au 09/05/23

- Départ le 05/05 : Matin Lycée S. Veil > Paris
- Immobilisation du car et du conducteur du 06 au 08/05
- Reprise le 09/05: à 15h00 et retour
- Retour pour 22h00

Effectif : 34 personnes

**Départ :** Vendredi 05 mai 2023 de BRIVE

**Retour :** Mardi 09 mai 2023 à BRIVE

**AUTOCAR**

**2 500.00 € HT soit 2750 € TTC\***

**Ce prix comprend :**

- Les autoroutes
- Les repas et l'hébergement du conducteur

*Bien que le devis soit daté, il ne garantit pas la disponibilité au moment de la réservation.  
Suite à l'augmentation des carburants, toute annulation sur place le jour même sera facturée 30 € TTC.  
Validité du devis : 2 mois*

\* selon le taux en vigueur de 10%

En vous assurant de nos soins attentifs et dans l'attente de votre confirmation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Virginie SIGNAMARCHEIX

Du Lundi au vendredi : de 8h00 à 18h00

Ligne directe : 05.55.86.30.99 /06.22.00.39.32 – virginie.signamarcheix@transdev.com

**CFTA Brive**

Parc d'Entreprises Brive Ouest - Rue Jean Allary - BP 50545 - 19 107 Brive-la-Gaillarde Cedex

Tel direct : 05 55 86 30 99 – Tel standard : 05 55 86 07 07 - Fax : 05 55 86 84 03

SAS au capital de 219 800 Euros - SIRET 572 122 216 00219 - Code APE 4939 A - N° TVA Intracommunautaire FR63572122216

www.cftaco.fr / www.transdev.net



# CFTA Brive

**Pour confirmation de commande** (sous réserve de disponibilité de véhicules) : nous vous prions de compléter les éléments ci-dessous :

Adresse de facturation : *CPO Simone Veil*

Email de facturation : *CHORUS PRO - Réf. facturation: M. URSCH*

Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des factures de nos clients privés, Merci de nous indiquer l'adresse mail à laquelle vous souhaitez recevoir votre facture.

Précisions à apporter : (horaires, lieu de prise en charge) *cf ci-dessus*

N° de téléphone & nom de la/du responsable joignable le jour de la prestation :

*M. Philippe BARBEY - 06.86.03.95.88.*

Bon pour Accord (date et signature) :

*Bon pour accord, le 05/12/2022*



Les entreprises de transport routier de voyageurs sont soumises au règlement communautaire n° 3020/86 du 20 décembre 1965 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route et au décret d'application n° 86-1130 du 17 octobre 1986 concernant les conditions de travail dans les transports routiers.

Sous réserve de modifications ultérieures, ces textes, entraînent pour les employeurs et le personnel de conduite les obligations suivantes :

L'amplitude journalière (le temps de travail est décompté à partir de la prise de service au dépôt jusqu'à la fin de son service au dépôt) ne doit pas excéder :

- 12 heures 1 conducteur
- 14 heures: 1 conducteur si coupure de 3 heures continues ou 2 fois 2 heures et soumis à dérogation
- en aucun cas l'amplitude ne peut dépasser 14 heures par jour
- 18 heures : 2 conducteurs

• Le maximum de la durée de conduite d'un conducteur est de 9 heures par période de 24 heures. (possibilité de la porter à 10 heures deux fois par semaine).

• Le temps de conduite continue ne peut excéder 4 heures 30 minutes le jour et 4h la nuit, sont seulement admises comme temps de repos intermédiaires valables, une coupure de 45 minutes. Ou une coupure de 30 minutes et une de 15 minutes.

• Le repos doit être d'au moins 11 heures pendant 24 heures précédant un moment quelconque du temps de conduite: à titre dérogatoire, il peut être réduit pour chaque semaine, 2 fois 9heures.

**Le repos entraîne l'immobilisation totale du véhicule en cas de simple équipage.**

**Le respect de ces réglementations sociales et de sécurité sont garanties par le transporteur.**

**En cours d'exécution du service, toute modification de la commande initiale (itinéraire, arrêt supplémentaire, horaire..) ne peut être effectuée sans l'accord expresse de la société.**

**La liste nominative du groupe (nom et prénom de chaque passager) est à prévoir pour les transports hors de la zone constituée par le département de départ et les départements limitrophes. Pour les groupes d'enfants, la liste devra aussi faire apparaître les coordonnées téléphoniques d'une personne responsable pour chaque enfant. Cette liste devra être transmise au transporteur avant le départ, à défaut être à bord du véhicule durant toute la durée du voyage.**

**CFTA se réserve le droit de demander une caution au Donneur d'ordre, en fonction des caractéristiques de la prestation. Cette caution sera restituée par virement bancaire après la prestation. Au cas où il existerait un litige sur la prestation suite à des dégradations effectuées par des passagers, le remboursement s'effectuera dès que le chiffrage du litige aura été établi, et déduction faite des sommes dues au titre de dédommagement.**

**En cas de contestation, après avoir saisi le Service Commercial et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, CFTA Brive**

Parc d'Entreprises Brive Ouest - Rue Jean Allary - BP 50545 - 19 107 Brive-la-Gaillarde Cedex

Tel direct : 05 55 86 30 99 - Tel standard : 05 55 86 07 07 - Fax : 05 55 86 84 03

SAS au capital de 219 800 Euros - SIRET 572 122 216 00219 - Code APE 4939 A - N° TVA Intracommunautaire FR63572122216

www.cftaco.fr / www.transdev.net



# CFTA Brive

vous pouvez saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

Pour information : Seuls les DVD Collectivision sont autorisés dans nos Autocars. En cas de non-respect de cette consigne par le client, seule sa responsabilité est engagée.

Depuis 2003, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans les véhicules de transport en commun. C'est l'organisateur du voyage qui est responsable du respect de cette consigne. Le passager ne respectant pas cette loi peut être passible d'une amende classe 4.

Toute infraction à la réglementation en vigueur engage la responsabilité du donneur d'ordre.

Article 14 : données personnelles.

Conformément à la loi Informatique, fichiers et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 et aux dispositions relatives à la protection des données personnelles: des données personnelles sont nécessaires au traitement des demandes. Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à CFTA Brive notamment la liste des passagers (nom, prénoms ainsi que les coordonnées téléphoniques pour les mineurs). Toutefois Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données après la sortie. Il doit en faire la demande à CFTA Brive.

\*\* Ces données sont strictement et uniquement utilisées dans le cadre de l'organisation d'un transport de voyageurs et ne sont nullement divulguées à des sociétés.

## CFTA Brive

Parc d'Entreprises Brive Ouest - Rue Jean Allary - BP 50545 - 19 107 Brive-la-Gaillarde Cedex

Tel direct : 05 55 86 30 99 – Tel standard : 05 55 86 07 07 - Fax : 05 55 86 84 03

SAS au capital de 219 800 Euros - SIRET 572 122 216 00219 - Code APE 4939 A - N° TVA Intracommunautaire FR63572122216

[www.cftaco.fr](http://www.cftaco.fr) / [www.transdev.net](http://www.transdev.net)

